

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2025_010

Vote du compte administratif - Exercice 2024

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Esther CHUREAU, Raymond FABRÈGUES, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Séverine PEYRETOU, Anne-Marie JUANABERRIA

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL représenté par Daniel AURIOL

Secrétaire de séance : Esther CHUREAU

Date de convocation : 13 mars 2025

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Par délégation du Président, le 1er Vice-Président expose :

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par le Président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

Hors de la présence de Monsieur le 1er Vice-Président, à l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, tel que décrit dans le document annexé et qui peut se résumer ainsi :

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de réception de l'AR: 27/03/2025

048-200080547-DE_2025_010-DE

A G E D I

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		584 949,40 €		41 889,63 €		626 839,03 €
Opérations exercice	1 119 443,44 €	921 350,99 €	535 118,06 €	543 749,33 €	1 654 561,50 €	1 465 100,32 €
Totaux	1 119 443,44 €	1 506 300,39 €	535 118,06 €	585 638,96 €	1 654 561,50 €	2 091 939,35 €
Résultat de clôture		386 856,95 €		50 520,90 €		437 377,85 €
Restes à réaliser	808 112,37 €	427 659,75 €			808 112,37 €	427 659,75 €
Totaux cumulés	808 112,37 €	814 516,70 €		50 520,90 €	808 112,37 €	865 037,60 €
Résultats définitifs		6 404,33 €		50 520,90 €		56 925,23 €

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

**Pour le Président empêché,
Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER**

La Secrétaire de séance, Esther CHUREAU



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 27/03/2025
et publié ou notifié
le 31/03/2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025
Date de réception de l'AR: 27/03/2025
048-200080547-DE_2025_010-DE
A G E D I

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 MARS 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Le compte administratif est un document budgétaire, établi par le Président en fin d'exercice. Il retrace le bilan financier de l'année en rendant compte des opérations budgétaires exécutées. Il rapproche ainsi les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections. Il se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections :

- la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du syndicat,*
- la section d'investissement qui porte sur des opérations d'investissement.*

À la différence du budget, qui doit être équilibré en dépenses et recettes pour chaque section, le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

TABLE DES MATIÈRES

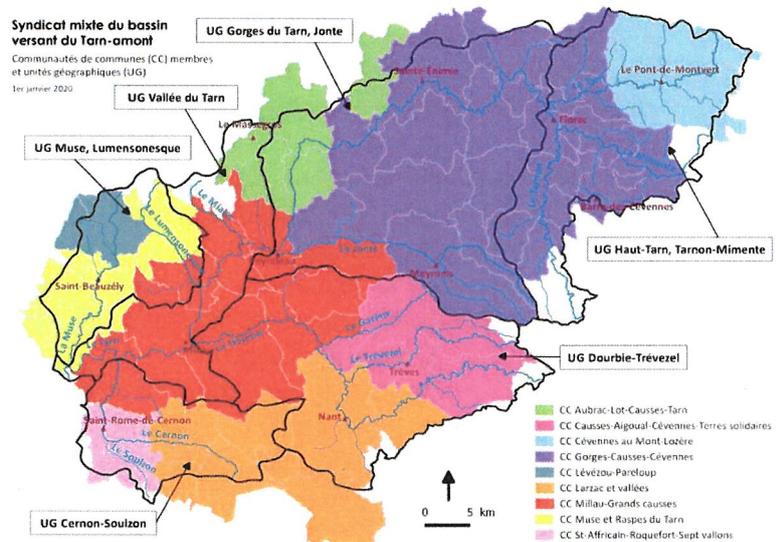
Présentation synthétique compte administratif 2024.....	1
réunion du comité syndical du 27 mars 2025.....	1
Table des matières.....	1
Présentation de la structure	2
Périmètre et compétences.....	2
Rappel des principes de participations financières des membres	3
Compte administratif 2024	4
Section de fonctionnement :.....	4
Section d'investissement.....	10
Récapitulatif du résultat comptable de l'exercice 2024	16
Résultats de clôture.....	16

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

PÉRIMÈTRE ET COMPÉTENCES

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBV Tarn-amont) a été créé le 1^{er} avril 2018 par sept communautés de communes. Depuis le 1^{er} janvier 2020, deux communautés de communes ont rejoint SMBVTAM. L'ensemble du bassin versant du Tarn-amont est ainsi quasi couvert.

Au 1^{er} avril 2018, il a repris les missions et engagements des structures qui œuvraient jusqu'à pour la gestion du grand cycle de l'eau : trois syndicats de rivière (le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, le Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie, le Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souizon), dissous au 31 mars 2018, et la Communauté de communes de Millau-Grands causses (par transfert de compétences).



Dans une logique d'intérêt général à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont, le SMBVTAM a pour objet la **gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques** (on parle également de la gestion du « grand cycle de l'eau »).

L'ensemble des compétences du syndicat s'inscrit dans le cadre d'outils de gestion intégrée : schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrat de rivière, programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG), programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)..., et se traduit par des missions de :

- Planification et gestion intégrée de l'eau ;
- Animation, coordination, concertation, communication, sensibilisation ;
- Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, appui technique.

Ainsi, le SMBVTAM se voit confier par ses membres les compétences définies ci-dessous :

Compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), telle que définie au I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau ;
- Défense contre les inondations ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques :

Compétences obligatoires :

- Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

- Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers) ;
- Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable) : acquisition de connaissances sur les besoins hydrologiques locaux, proposition de plans de gestion locaux visant le bon fonctionnement des milieux aquatiques, incitation aux actions concourant aux économies d'eau... ;

Compétence optionnelle :

- Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau.

RAPPEL DES PRINCIPES DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES MEMBRES

Les délibérations DE_2018_041 du 15 mai 2018, DE_2019_002 du 7 février 2019 et DE_2021_006 du 25 mars 2021 définissent les modalités de calcul et d'appel des participations des membres du syndicat (9 communautés de communes).

Il est établi que les **dépenses du syndicat mixte** (hors opérations d'ordre ou écritures comptables) correspondent à du **fonctionnement général** (frais de personnel, de structure...) ou à **des actions** (pouvant relever, selon leur nature, de la section de fonctionnement ou d'investissement).

Le montant des dépenses, après déduction des subventions accordées, est réparti entre les membres du syndicat :

Pour le fonctionnement général : 100 % mutualisé suivant la clé de répartition

Pour les actions : trois types d'actions avec des principes de mutualisation totale ou partielle avec application de la clé de répartition, ou une absence de mutualisation.

Ces principes ont été définis par le comité syndical lors de la création du Syndicat.

1/ La clé de répartition

La clé de répartition entre les membres s'appuie sur les critères suivants, ainsi pondérés :

- surface incluse dans le bassin versant topographique du Tarn-amont : 30% ;
- population, au prorata de la surface : 50% ;
- potentiel fiscal communal par habitant, au prorata de la surface : 20%.

2/ Les types d'actions (fonctionnement ou investissement) :

Type d'actions	Répartition des dépenses (après déduction des subventions accordées)
TYPE 1 : Actions dont le bénéfice s'apprécie à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont (études générales, opérations de sensibilisation, documents de communication, etc.)	<u>100%</u> entre l'ensemble des membres du syndicat <u>selon la clé de répartition.</u>
Type 2 : Actions dont le bénéfice s'apprécie à l'échelle d'une unité géographique (travaux issus des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau, etc.) ;	<u>20%</u> entre <u>l'ensemble des membres du syndicat</u> selon la clé de répartition et pour <u>80%</u> entre les <u>membres concernés par l'unité géographique selon la clé de répartition.</u>

Type 3 : Actions dont le bénéfice s'apprécie à une échelle plus locale ou dont le coût important pourrait freiner la solidarité et donc la mise en œuvre.	<u>100%</u> sur le <u>membre directement concerné</u> .
--	---

Le comité syndical, au moment de la validation de l'action par délibération, précise de quel type d'actions relève la dépense et définit la part rattachable à la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi). Afin de favoriser la solidarité à l'échelle du bassin versant, les actions de type 1 ou 2 sont privilégiées.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2024, le syndicat Tarn-amont applique la nomenclature comptable M57 développée. Le budget est voté en nature avec une présentation fonctionnelle. Les fonctions utilisées sont le 731 (politique de l'eau) et 735 (lutte contre les inondations).

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 – Résultats de fonctionnement pour l'année 2024 :

Recettes de fonctionnement	543 749,33 €
Dépenses de fonctionnement	535 118,06 €
Résultat de l'exercice 2024	8 631,27 €
Excédent reporté 2023	41 889,63 €
Excédent global de fonctionnement	50 520,90 €

Les élus ont fait le choix d'utiliser une partie de cet excédent de fonctionnement en section d'investissement pour l'achat d'un véhicule de service, actuellement en location, par l'inscription de :

- 16 000 € en dépense de fonctionnement sur le budget primitif 2025 au 021,
- 16 000 € en recette d'investissement sur le budget primitif 2023 au 023.

2 – Les dépenses de fonctionnement :

La section des dépenses de fonctionnement regroupe :

- les dépenses du fonctionnement général, que sont les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du syndicat (charges de structure, frais de personnel, cotisations sociales et autres frais),
- les actions inscrites en fonctionnement (interventions scolaires, communication, ...).

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - CA - 2024

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N+1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	625 521,63	535 118,06	0,00	0,00	90 403,57	0,00	535 118,06
011	Charges à caractère général (4)	212 246,63	152 185,35	0,00	0,00	60 061,28	0,00	152 185,35
60226	Habillement et vêtements de travail	550,00	451,54	0,00	0,00	98,46	0,00	451,54
60622	Carburants	4 800,00	4 094,61	0,00	0,00	705,39	0,00	4 094,61
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	11 628,89	0,00	0,00	-1 628,89	0,00	11 628,89
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 711,08	0,00	0,00	288,92	0,00	1 711,08
6132	Locations immobilières	24 800,00	27 095,55	0,00	0,00	-2 295,55	0,00	27 095,55
61351	Matériel roulant	10 707,00	6 956,76	0,00	0,00	3 750,24	0,00	6 956,76
61358	Autres	5 525,00	6 051,90	0,00	0,00	-526,90	0,00	6 051,90
61551	Entretien matériel roulant	1 200,00	764,67	0,00	0,00	435,33	0,00	764,67
6156	Maintenance	2 700,00	2 413,68	0,00	0,00	286,32	0,00	2 413,68
6168	Autres primes d'assurance	3 971,00	3 759,99	0,00	0,00	211,01	0,00	3 759,99
617	Etudes et recherches	56 352,63	19 434,00	0,00	0,00	36 918,63	0,00	19 434,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	1 068,25	0,00	0,00	-968,25	0,00	1 068,25
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 500,00	2 046,00	0,00	0,00	3 454,00	0,00	2 046,00
6188	Autres frais divers	100,00	121,13	0,00	0,00	-21,13	0,00	121,13
62268	Autres honoraires, conseils	54 731,00	32 201,75	0,00	0,00	22 529,25	0,00	32 201,75
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 500,00	1 069,22	0,00	0,00	2 430,78	0,00	1 069,22
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	3 812,48	0,00	0,00	-2 812,48	0,00	3 812,48
6236	Catalogues et imprimés	11 050,00	10 015,91	0,00	0,00	1 034,09	0,00	10 015,91
6251	Voyages, déplacements et missions	2 310,00	3 177,54	0,00	0,00	-867,54	0,00	3 177,54
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	1 842,40	0,00	0,00	657,60	0,00	1 842,40
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	4 461,17	0,00	0,00	-1 461,17	0,00	4 461,17
627	Services bancaires et assimilés	2 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 550,00	8 006,83	0,00	0,00	-5 456,83	0,00	8 006,83
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	365 867,00	344 592,78	0,00	0,00	21 274,22		344 592,78
6218	Autre personnel extérieur	16 481,00	7 183,14	0,00	0,00	9 297,86		7 183,14
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	203,00	189,21	0,00	0,00	13,79		189,21
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 902,00	6 523,27	0,00	0,00	378,73		6 523,27
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	603,00	567,34	0,00	0,00	35,66		567,34

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025
Date de réception de l'AR: 27/03/2025
048-200080547-DE_2025_010-DE
A G E D I

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Siège social : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse / Antenne : Millau
Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - CA - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64111	Rémunération principale titulaires	133 153,00	132 367,25	0,00	0,00	785,75	132 367,25	
64131	Rémunérations	103 898,00	94 379,93	0,00	0,00	9 518,07	94 379,93	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	46 256,00	42 006,41	0,00	0,00	4 249,59	42 006,41	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	34 895,00	35 609,11	0,00	0,00	-714,11	35 609,11	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 210,00	3 773,58	0,00	0,00	436,42	3 773,58	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 793,00	13 366,86	0,00	0,00	-573,86	13 366,86	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	210,00	0,00	0,00	0,00	210,00	0,00	
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	1 172,00	995,68	0,00	0,00	176,32	995,68	
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 696,00	1 736,00	0,00	0,00	-40,00	1 736,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	895,00	895,00	0,00	0,00	0,00	895,00	
6488	Autres	2 500,00	5 000,00	0,00	0,00	-2 500,00	5 000,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	7 970,00	7 790,44	0,00	0,00	179,56	7 790,44	
65311	Indemnités de fonction	6 314,00	6 313,68	0,00	0,00	0,32	6 313,68	
65312	Frais de mission et de déplacement	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	
65313	Cotisations de retraite	266,00	265,20	0,00	0,00	0,80	265,20	
65325	Frais de formation	1 210,00	1 210,00	0,00	0,00	0,00	1 210,00	
65888	Autres	30,00	1,56	0,00	0,00	28,44	1,56	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses de gestion des services		586 083,63	504 568,57	0,00	0,00	81 515,06	504 568,57	
66	Charges financières	34 838,00	26 262,03	0,00	0,00	8 575,97	26 262,03	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	33 938,00	26 262,03	0,00	0,00	7 675,97	26 262,03	
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des charges financières et spécifiques		34 838,00	26 262,03	0,00	0,00	8 575,97	26 262,03	
Total des dépenses réelles		620 921,63	530 830,60	0,00	0,00	90 091,03	530 830,60	
023	Virement à la section d'investissement	0,00						

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - CA - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	4 600,00	4 287,46			312,54		4 287,46
6811	Dot. amort. immos incorporables	4 600,00	4 287,46			312,54		4 287,46
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		4 600,00	4 287,46			312,54		4 287,46

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de réception de l'AR: 27/03/2025

048-200080547-DE_2025_010-DE

A G E D I

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Siège social : Sainte-Enimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse / Antenne : Millau

Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr

3 – Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement proviennent des contributions des communautés de communes membres du syndicat et des partenaires financiers (Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Occitanie, Départements, l'État).

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - CA - 2024

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	583 632,00	543 749,33	0,00	0,00	39 882,67
013	Atténuations de charges (4)	0,00	2 423,89	0,00	0,00	-2 423,89
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	2 423,89	0,00	0,00	-2 423,89
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	582 882,00	540 574,01	0,00	0,00	42 307,99
74718	Autres participations Etat	58 680,00	59 806,92	0,00	0,00	-1 126,92
7472	Participation régions	8 634,00	4 735,06	0,00	0,00	3 898,94
7473	Participation départements	6 381,00	8 362,00	0,00	0,00	-1 981,00
74748	Participation autres communes	3 024,00	864,00	0,00	0,00	2 160,00
74751	Participation GFP de rattachement	241 504,00	224 785,91	0,00	0,00	16 718,09
747888	Autres	264 659,00	242 020,12	0,00	0,00	22 638,88
75	Autres produits de gestion courante (4)	750,00	751,43	0,00	0,00	-1,43
752	Revenus des immeubles	750,00	750,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	1,43	0,00	0,00	-1,43
	Total des recettes de gestion des services	583 632,00	543 749,33	0,00	0,00	39 882,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	583 632,00	543 749,33	0,00	0,00	39 882,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025
Date de réception de l'AR: 27/03/2025
048-200080547-DE_2025_010-DE
A G E D I

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Siège social : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse / Antenne : Millac
Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour rappel, en 2023, une évolution des affectations budgétaires a été réalisée depuis l'exercice budgétaire 2018, afin de basculer les opérations d'investissement en compte de tiers (4581-4582), par des écritures budgétaires de régularisation.

Les opérations d'investissement en 2024 sont :

- Programme 107 : Restauration du méandre à St-Hilarin (études) – Action type 3,
- Programme 120 : Travaux ZEC St-Hilarin – Action type 3,
- Programme 128 : Travaux ZEC St-Georges (Gemapi) – Action Type 3,
- Programme 1282 : Travaux ZEC Saint-Georges-de-Luzençon (Hors Gemapi) – Action type 3
- Programme 21 : PPG1 Tarn-amont - travaux ripisylve – Action type 1
- Programme 22 : PPG1 Tarn-amont - travaux agricoles – Action type 3
- Programme 23 : PPG1 Tarn-amont – Restauration du ruisseau d'Estalane – Action type 2
- Programme 260 : Travaux crues
- Programme 31 : PAPI Tarn-amont / Axe 1 cartographie interactive – Action type 1
- Programme 32 : PAPI Tarn-amont / Axe 2 actions station surveillance – Action type 1
- Programme 33 : PAPI Tarn-amont / Axe 5 réduction vulnérabilité campagne 1 – Action type 1
- Programme 127 : Matériel, équipement,

1 – Résultat d'investissement 2024 :

Recettes d'investissement	921 350,99 €
Dépenses d'investissement	1 119 443,44 €
Résultat de l'exercice 2024	- 198 092,45 €
Excédent reporté 2023	584 949,40 €
Excédent global d'investissement à reporter au BP 2025	386 856,95 €

2 – Restes à réaliser d'investissement 2024 :

Les restes à réaliser constituent soit :

- une dépense d'investissement engagée mais sans mandat de paiement au 31/12,
- une recette d'investissement engagée mais sans titre de perception au 31/12.

Recettes d'investissement	427 659,75 €
Dépenses d'investissement	808 112,37 €

3 – Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement concernent les dépenses réalisées dans le cadre des opérations d'investissement.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - CA - 2024

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	1 983 875,79	1 119 443,44	808 112,37	56 319,98	0,00	1 119 443,44
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	6 081,02	3 152,37	2 928,65	0,00	0,00	3 152,37
Total des dépenses d'équipement	6 081,02	3 152,37	2 928,65	0,00	0,00	3 152,37
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	750 000,00	480 000,00	270 000,00	0,00	0,00	480 000,00
1641 Emprunts en euros	750 000,00	480 000,00	270 000,00	0,00	0,00	480 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	750 000,00	480 000,00	270 000,00	0,00	0,00	480 000,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	1 227 794,77	636 291,07	535 183,72	56 319,98	0,00	636 291,07
4581107 Dépenses	21 540,88	21 540,88	0,00	0,00	0,00	21 540,88
4581120 Dépenses	516 000,00	145 394,98	370 605,02	0,00	0,00	145 394,98
4581128 Dépenses	290 000,00	265 134,10	0,00	24 865,90	0,00	265 134,10
45811282 Dépenses	74 354,80	67 461,01	0,00	6 893,79	0,00	67 461,01
458121 Dépenses	156 178,80	102 653,10	53 525,70	0,00	0,00	102 653,10
458122 Dépenses	20 000,00	3 000,00	17 000,00	0,00	0,00	3 000,00
4581260 Dépenses	64 560,29	0,00	40 000,00	24 560,29	0,00	0,00
458131 Dépenses	18 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
458132 Dépenses	32 160,00	14 016,00	18 144,00	0,00	0,00	14 016,00

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025
Date de réception de l'AR: 27/03/2025
048-200080547-DE_2025_010-DE
A G E D I

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - CA - 2024

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N.1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
458133	Dépenses	35 000,00	17 091,00	17 909,00	0,00	0,00	17 091,00
Total des dépenses réelles		1 983 875,79	1 119 443,44	808 112,37	56 319,98	0,00	1 119 443,44
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandataées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2. 1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

4 – Les recettes d’investissement :

Les recettes d’investissement concernent les subventions d’investissement reçues par les partenaires financiers (Agence de l’eau Adour-Garonne, Région Occitanie, État, Départements) ainsi que les contributions des communautés de communes membres selon le type de l’action pour les opérations d’investissement.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - CA - 2024

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Credits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Credits sans emploi (3)
TOTAL	1 398 926,39	921 350,99	427 659,75	49 915,65
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	571,95	-11	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	571,95	-11	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	200 000,00	200 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	200 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	200 571,95	572,06	199 999,89	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	916 491,47	227 659,86	49 603,11
Total des recettes réelles	1 394 326,39	917 063,53	427 659,75	49 603,11
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	4 600,00	4 287,46	312,54
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	179,00	179,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	1 077,00	1 077,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	3 224,00	3 031,46	192,54
28185	Matériel de téléphonie	120,00	0,00	120,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Siège social : Sainte-Énimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse / Antenne : Millau
Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025
Date de réception de l'AR: 27/03/2025
048-200080547-DE_2025_010-DE
A G E D I

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN AMONT - CA - 2024

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
Total des recettes d'ordre	4 600,00	4 287,46		312,54

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de réception de l'AR: 27/03/2025

048-200080547-DE_2025_010-DE

A G E D I

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Siège social : Sainte-Enimie – 48210 Gorges-du-Tarn-Causse / Antenne : Millau

Tél. 04 66 48 47 95 – contact@tarn-amont.fr

RÉCAPITULATIF DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations	535 118,06 €	543 749,33 €
TOTAL	535 118,06 €	543 749,33 €
Solde d'exécution		8 631,27 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		584 949,40 €
Réalisations	1 119 443,44 €	921 350,99 €
TOTAL	1 119 443,44 €	1 506 300,39 €
Solde d'exécution		386 856,95 €

RÉSULTATS DE CLÔTURE

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		584 949,40 €		41 889,63 €		626 839,03 €
Opérations exercice	1 119 443,44 €	921 350,99 €	535 118,06 €	543 749,33 €	1 654 561,50 €	1 465 100,32 €
Totaux	1 119 443,44 €	1 506 300,39 €	535 118,06 €	585 638,96 €	1 654 561,50 €	2 091 939,35 €
Résultat de clôture		386 856,95 €		50 520,90 €		437 377,85 €
Restes à réaliser	808 112,37 €	427 659,75 €			808 112,37 €	427 659,75 €
Totaux cumulés	808 112,37 €	814 516,70 €		50 520,90 €	808 112,37 €	865 037,60 €
Résultats définitifs		6 404,33 €		50 520,90 €		56 925,23 €

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2024 et les résultats de l'année précédente. Le résultat définitif est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2025.